



ARDAB

# Produire ses légumes secs en AB

## Objectif

Vous souhaitez diversifier vos cultures en produisant des légumes secs. Cette formation vous donnera les clefs pour introduire dans votre rotation et cultiver lentilles, pois chiches et autres légumes secs en agriculture biologique.

## Programme

Formation sur une journée.

En salle :

- Etat des lieux quantitatifs des filières en France et en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Présentation détaillée des cultures, des conduites culturales possibles.
- Présentation des prospectives Solagro de changement climatique sur l'Auvergne-Rhône-Alpes et lien avec les espèces de légumes secs à disposition en fonction de leurs résiliences.



Sortie terrain : visite de plusieurs parcelles (lentille, pois-chiche, haricot)

- Présentation des stratégies d'itinéraires techniques pour gérer le salissement de ces cultures
- Préparation des stratégies individuelles. Focus sur : le travail du sol, la date de semis, les cultures associées
- Présentation des exigences de qualité des filières courtes et longues et discussions sur les moyens d'y répondre

## Public cible

Agriculteurs.trices, porteurs.ses de projet, toutes productions, de la Loire et du Rhône

## Intervenant

Romain COULON : Technicien Grandes cultures AB à Bio 63, Association de l'agriculture biologique du Puy-de-Dôme

**Dates :** 02/06/2021

**Lieu :** ARDAB - 234 rue du Général de Gaulle - 69530 BRIGNAIS

**Contact :** Landry Devin 06 77 75 28 17  
[landry-ardab@aurabio.org](mailto:landry-ardab@aurabio.org)



## Non contributeurs VIVEA : d'autres pistes de financements existent

### Via le FAFSEA pour les salariés agricoles :

Les salariés agricoles ont la possibilité de se faire financer au moins partiellement les frais de formation par le FAFSEA : <http://www.fafsea.com/salaries/salaries.htm>. Pour plus d'informations, contactez le responsable du stage.

### Via le crédit d'impôt pour les entreprises :

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la

limite de 40h/année civile/entreprise.

*Pour en bénéficier* : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

### Via pôle emploi :

Les personnes inscrites à pôle emploi peuvent faire prendre en charge leur formation par l'Aide Individualisée à la Formation (AIF). Pour cela, merci de contacter la personne référente de la formation concernée afin que nous lancions les démarches nécessaires.

## Se former tout en...

### ... Renouvelant son Certiphyto :



Formation labellisée  
**ECOPHYTO**  
par VIVEA

A partir de 2020, les exploitants agricoles devront renouveler leur certiphyto tous les 5 ans en fonction de la première date d'obtention. Certains renouvellements devront donc se faire en 2020.

En vous inscrivant à des formations labellisées Ecophyto par VIVEA proposés par l'ARDAB (voir catalogue), vous pouvez obtenir une dérogation au suivi de la formation préparatoire au Certiphyto de 7h, nécessaire pour le renouvellement. Celle-ci devra uniquement être complétée par un module à distance de 1h30 à 2h sur la réglementation, l'environnement et la santé des utilisateurs. Une attestation de formation sécurisée sera alors téléchargeable sur le site VIVEA. Celle-ci vous permettra de faire votre demande de renouvellement sur le [site service-public.fr](http://site.service-public.fr)

La dérogation est possible sous ces conditions :

- Si vous effectuez des formations labellisées «Ecophyto par VIVEA» dans les 3 années précédant le renouvellement et 4 mois avant la fin de validité du certificat
- Si la/les formations ont une durée minimale de 14h ou 2 x 7h.

### ... Ouvrant des droits au service de remplacement :



La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.



# Bulletin d'inscription

**INSCRIPTION EN LIGNE POSSIBLE [ICI](#)**

**L'inscription est ensuite validée à la réception du chèque de caution**

NOM/Prénom

Adresse

Code Postal

VILLE

Téléphone

Date de naissance

E-mail

Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes (indiquez le numéro des formations présentées dans le sommaire + le titre + les modules concernés si besoins + vos attentes)

TITRE de la formation : \_\_\_\_\_

Modules si besoin: \_\_\_\_\_

VOS ATTENTES POUR LA FORMATION : \_\_\_\_\_

- Déjà adhérent.e
- J'adhère avec le coupon en pièce jointe
- Non adhérent.e nous contacter pour connaître les modalités
- Je joins à ce bulletin un **chèque de caution de 60 euros** pour ma participation au stage. **Aucune inscription ne sera enregistrée sans réception du chèque.** (ce chèque sera restitué à la fin de la formation)
- Je déclare avoir lu les conditions générales de formation
- Je déclare être contributeur VIVEA et joins un document attestant de mon éligibilité au VIVEA (attestation MSA pour les producteurs, pour les projets d'installation: votre PPP signé, la copie d'écran de votre CPF, l'attestation d'engagement CEPPP, l'attestation indiquant que vous n'avez pas d'autres sources de financement. Ces documents doivent nous être transmis en un seul envoi, en version originale.)
- J'autorise l'ARDAB à exploiter mon image dans le cadre de la communication de ses actions



Fait le

Signature

A

Bulletin à renvoyer par fax ou courrier à  
ARDAB  
Maison des agriculteurs - BP 53  
69530 BRIGNAIS  
Fax : 04 72 31 65 57

**Vos idées nous intéressent !**

*Vous souhaitez que l'on réorganise une formation déjà passée ou un approfondissement ?*

*Vous avez des idées de formation ? Des souhaits ?*

**Contactez-nous vite !!**

## Les formations du réseau FRAB AURA

- ▶ Pour accéder aux pages des associations du réseau, rendez vous sur :  
<http://www.auvergnerhonealpes.bio/>

## Les formations de nos partenaires

- ▶ Addear de la Loire  
<http://www.agriculturepaysanne.org/loire>
- ▶ AFOCG 69  
<http://www.interafocg.org/afocg69>
- ▶ Inpact Rhône-Alpes  
<http://www.inpact-rhonealpes.fr/formations/index.php>
- ▶ Chambres d'agriculture d'Auvergne Rhône-Alpes  
<https://aura.chambres-agriculture.fr/>



ARDAB

# Vos contacts

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :



## Animatrice filière fruit et légume

Pauline BONHOMME

06 30 42 06 96

04 69 98 01 17



## Animatrice circuits courts

Elodie ROLLAND

06 38 82 78 66

04 69 98 01 18



## Animatrice filière élevage

Marianne PHILIT

06 77 75 10 07

04 69 98 01 14



## Animatrice polyculture AB et Roannais

Gaëlle CARON

06 77 75 28 17

09 73 87 40 09



## Animatrice PPAM, viticulture

Pauline THIBAUX

06 69 34 11 70

09 73 87 40 09



ARDAB

Les Agriculteurs de Rhône et Loire

ARDAB

Maison des Agriculteurs BP 53

69530 BRIGNAIS

Tél : 04 72 31 59 99 - Fax : 04 72 31 65 57

[contact-ardab@aurabio.org](mailto:contact-ardab@aurabio.org)

<http://www.auvergnerhonealpes.bio/qui-sommes-nous/ardab>



Rhône-Alpes



Partenariat de développement en partenariat  
de l'Union Européenne  
L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le  
Fonds Social Européen



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le  
Fonds Social Européen



L'EUROPE S'ENGAGE  
en région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le LEADER

